



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

---

# Plan d'accessibilité 2026-2028



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse [www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca).

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2025.

N° de catalogue FA1-33F-PDF  
ISSN 2817-0873

Photo de la page couverture : Bibliothèque du Bureau du vérificateur général du Canada

# Table des matières

Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada	1
Renseignements généraux	1
<b>Processus de rétroaction</b> .....	<b>2</b>
<b>Formats substitués</b> .....	<b>3</b>
Résumé	3
Consultations	4
Domaines d'intervention prioritaires	5
<b>L'emploi</b> .....	<b>6</b>
Résultat attendu .....	6
Activités fondamentales .....	6
Obstacles .....	6
Mesures associées.....	6
<b>L'environnement bâti</b> .....	<b>7</b>
Résultat attendu .....	7
Activités fondamentales .....	7
Obstacles .....	7
Mesures associées.....	8
<b>Les technologies de l'information et des communications</b> .....	<b>8</b>
Résultat attendu .....	8
Activités fondamentales .....	8
Obstacles .....	9
Mesures associées.....	9
<b>Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications</b>	<b>10</b>
Résultat attendu .....	10
Activités fondamentales .....	10
Obstacles .....	10
Mesures associées.....	10

<b>L'acquisition de biens, de services et d'installations .....</b>	<b>11</b>
Résultat attendu .....	11
Activités fondamentales .....	11
Obstacles .....	11
Mesures associées.....	11
<b>La conception et la prestation de programmes et de services.....</b>	<b>12</b>
Résultat attendu .....	12
Activités fondamentales .....	12
Obstacles .....	12
Mesures associées.....	12
<b>Le transport .....</b>	<b>13</b>
Résultat attendu .....	13
Activités fondamentales .....	13
Obstacles .....	13
Mesures associées.....	13
<b>Budget et affectation des ressources</b>	<b>14</b>
<b>Conclusion</b>	<b>14</b>

# Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) rend compte directement au Parlement, aux assemblées législatives territoriales et au conseil d'administration des sociétés d'État afin de les aider dans leur travail d'autorisation et de surveillance des dépenses et des activités gouvernementales. La vérificatrice générale du Canada, qui est l'administratrice générale du BVG, est une agente indépendante du Parlement. Pour plus d'informations sur le BVG, veuillez consulter la page [À propos de nous](#) sur notre site Web.

## Renseignements généraux

Comme l'exige le paragraphe 70(1) de la Loi canadienne sur l'accessibilité, le BVG a élaboré un processus de rétroaction parallèlement au Plan.

Le personnel du BVG, les personnes et organisations qui traitent avec le BVG et le grand public sont invités à faire part de leurs commentaires sur ce plan ou sur les obstacles à l'accessibilité qu'ils ont rencontrés au cours de leurs interactions avec le BVG. Vous pouvez utiliser notre processus de rétroaction pour nous faire part de vos commentaires et de vos idées afin de nous aider à contribuer à un Canada accessible et sans obstacle. Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires sur les éléments suivants :

- Notre Plan d'accessibilité et nos rapports d'étape
- La mise en œuvre du Plan
- Les obstacles que vous pourriez rencontrer lorsque vous travaillez avec nous, communiquez avec nous ou accédez à nos programmes et services
- Notre processus de rétroaction

## Processus de rétroaction

Vous pouvez communiquer avec le BVG en utilisant l'une des méthodes suivantes :

### **Par courriel**

[accessible@oag-bvg.gc.ca](mailto:accessible@oag-bvg.gc.ca)

### **Par téléphone**

1-888-761-5953

### **Par service ATS (appareil de télécommunications pour les personnes malentendantes)**

613-954-8042

### **Par télécopieur**

613-957-0474

### **Par la poste**

À l'attention de la coordonnatrice ou du coordonnateur de l'accessibilité  
Bureau du vérificateur général du Canada  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0G6  
Canada

### **Sur les médias sociaux**

Envoyez un message direct sur l'une des plateformes suivantes : X, YouTube, LinkedIn, Facebook ou Instagram.

Nous accuserons réception de votre rétroaction dans un délai de 20 jours ouvrables en utilisant la même méthode de communication. Veuillez noter que, pour des raisons de sécurité, nous supprimons les messages contenant des pièces jointes. Vous pouvez fournir votre rétroaction de façon anonyme par la poste, par courriel ou par téléphone. Cependant, si votre rétroaction est anonyme, nous serons dans l'impossibilité de fournir un accusé de réception.

Toute rétroaction sera examinée par la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accessibilité. Au besoin, elle sera relayée aux directions concernées. Si la rétroaction comporte des coordonnées, toute mesure immédiate découlant de cette rétroaction sera communiquée à la personne ayant soumis la rétroaction. Toute la rétroaction portant sur l'accessibilité sera conservée dans un emplacement central aux fins d'analyse et de tenue de dossiers. La rétroaction sera utilisée pour aider à repérer, à prévenir ou à éliminer les obstacles à l'accessibilité en temps opportun.

Nos rapports d'étape annuels portant sur notre Plan d'accessibilité décriront la rétroaction reçue. Ces rapports indiqueront également comment la rétroaction a été prise en compte dans notre planification de l'accessibilité ainsi que les modifications apportées en fonction de ces commentaires.

Notre coordonnatrice ou coordonnateur de l'accessibilité est responsable de recevoir les commentaires et de répondre aux demandes visant à obtenir des copies de notre Plan et de la description de notre processus de rétroaction, ce qui comprend les formats substituts.

## Formats substituts

Les paragraphes 8(2) et 9(5) du Règlement canadien sur l'accessibilité exigent que nous soyons en mesure de fournir notre Plan d'accessibilité et notre processus de rétroaction dans d'autres formats sur demande. Des formats substituts de notre Plan d'accessibilité et notre processus de rétroaction (gros caractères, braille, enregistrement audio, format électronique compatible avec les technologies d'adaptation) peuvent être demandés au moyen des canaux de rétroaction mentionnés plus haut. Les demandes seront traitées par la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accessibilité dans un délai de 15 jours, sauf celles concernant les documents en braille ou sous format audio, qui seront traitées dans un délai de 45 jours.

## Résumé

Le Plan d'accessibilité 2026-2028 du BVG donne un aperçu de son mandat, de ses initiatives en matière d'accessibilité à ce jour et de ses engagements pour les trois prochaines années.

Le BVG s'est engagé à reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité dans les sept domaines prioritaires identifiés par la Loi canadienne sur l'accessibilité :

- l'emploi;
- l'environnement bâti;
- les technologies de l'information et des communications;
- les communications, autres que les technologies de l'information et des communications;
- l'acquisition de biens, de services et d'installations;
- la conception et la prestation de programmes et de services;
- le transport.

Les objectifs et les mesures connexes ont été définis en réponse aux obstacles signalés lors de consultations menées auprès des membres du personnel en situation de handicap. Les principaux thèmes abordés dans les commentaires portaient sur les mesures d'adaptation et la nécessité d'une meilleure compréhension de l'accessibilité et du handicap. C'est pourquoi nous avons intégré les mesures liées à ces thèmes dans autant de domaines prioritaires que

possible. Les mesures prises dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG ne sont pas reprises dans le présent plan, sauf si elles visent à éliminer des obstacles identifiés.

Le BVG s'engage à suivre de près les résultats et à rendre compte des progrès chaque année. Cela permettra de s'assurer que les mesures prises produisent l'effet escompté, qui est de faire du BVG un lieu de travail « accessible par défaut » où nous appliquons une optique d'accessibilité à tout ce que nous faisons.

## Consultations

Pour préparer le Plan d'accessibilité 2026-2028, nous avons lancé une campagne de consultation auprès des membres du personnel en situation de handicap en vue de cerner les obstacles technologiques, physiques, systémiques et comportementaux. Cependant, nous reconnaissons que s'identifier comme personne en situation de handicap peut être un défi personnel et que le handicap n'est pas défini de la même manière d'une personne à l'autre. Certains membres du personnel peuvent ne pas s'identifier comme ayant un handicap, ne pas se rendre compte qu'elles ou ils ont un handicap ou ne pas se sentir à l'aise de divulguer cette information dans un contexte professionnel. Les consultations étaient ouvertes à l'ensemble de l'organisation sans exiger la divulgation d'un handicap.

Au printemps 2025, le personnel du BVG a reçu un courriel l'invitant à participer à un sondage. Le sondage était anonyme et d'autres méthodes de participation étaient disponibles sur demande (par exemple par téléphone, par courriel ou sur papier). Le sondage comprenait 19 questions à choix multiples et à réponse ouverte et suivait un format comparable à celui du sondage de consultation mené en 2022. Il comportait également quelques questions démographiques facultatives, portant par exemple sur le lieu de travail et le handicap de la personne sondée, afin de mieux comprendre les obstacles rencontrés.

Trente et un pour cent des membres du personnel du BVG ont répondu au sondage, et 28 % des répondantes et répondants se sont identifiés comme personnes en situation de handicap. Les réponses reçues des bureaux régionaux étaient comparables à celles reçues en 2022 et correspondaient bien au pourcentage de postes du BVG situés dans les régions, ce qui signifie que les réponses reçues n'étaient ni surreprésentatives ni sous-représentatives des bureaux régionaux.

D'après les réponses volontaires concernant le handicap, les catégories de handicap les plus courantes parmi les répondantes et répondants au sondage correspondaient aux renseignements fournis dans les réponses d'auto-identification du BVG. Pour les répondantes et répondants au sondage de 2025, les catégories de handicap les plus courantes étaient les plus suivantes :

- Santé mentale (19 %)
- Problèmes de santé chroniques (17 %)
- Incapacités cognitives (17 %)
- Troubles sensoriels ou liés à l'environnement (14 %)

Le BVG tient également compte des résultats de l'examen de ses systèmes d'emploi, du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux et d'autres sondages menés à l'interne dans l'élaboration de son plan d'accessibilité. Bien que ces exercices n'aient pas été menés dans le seul but d'obtenir de l'information pour le Plan d'accessibilité 2026-2028, leurs résultats fournissent de précieux renseignements sur les obstacles et leur intégration garantit que les voix sont entendues et que l'approche du BVG est holistique.

## Domaines d'intervention prioritaires

Les entités sous réglementation fédérale, comme le BVG, doivent établir des plans d'accessibilité qui décrivent leurs efforts pour reconnaître, éliminer et prévenir de nouveaux obstacles dans les sept domaines suivants, énumérés à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité :

- l'emploi;
- l'environnement bâti;
- les technologies de l'information et des communications;
- les communications, autres que les technologies de l'information et des communications;
- l'acquisition de biens, de services et d'installations;
- la conception et la prestation de programmes et de services;
- le transport.

Ces domaines prioritaires sont décrits dans les pages suivantes, avec des activités qui répondent aux obstacles signalés et visent à prévenir de manière proactive divers obstacles. Chaque fois que ce sera possible, nous nous appuyerons sur les activités réalisées dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025. Nous avons mis en évidence ci-dessous certaines des activités les plus récentes. Les activités prévues pour les trois prochaines années comprennent la mesure du succès, les cibles, les échéanciers et les mesures prises à l'appui de ces objectifs. Ces activités resteront flexibles afin de tenir compte des commentaires du personnel tout au long des phases de réalisation du projet.

### **Résultat attendu**

Le BVG aide son personnel de toutes capacités à répondre aux attentes en constante évolution dans un environnement de travail accessible qui lui permet de donner le meilleur de lui-même.

### **Activités fondamentales**

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été menées à bien dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG. Ces activités comprennent, entre autres, la modernisation de directives clés, l'élaboration du plan stratégique du BVG et l'examen des systèmes d'emploi. De plus, les Ressources humaines appliquent systématiquement l'Analyse comparative entre les sexes plus, et le BVG compte sur sa haute direction pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion. Les attentes en matière de responsabilité et de reddition de comptes sont clairement énoncées dans les objectifs de travail des membres de la haute direction afin de favoriser un milieu de travail respectueux, sécuritaire et inclusif. Ce sont là quelques-unes des mesures qui formeront la base du plan actuel.

### **Obstacles**

En menant les consultations décrites plus haut, nous avons recensé des obstacles liés à l'emploi. Parmi ces obstacles : un risque perçu de discrimination potentielle lors de l'auto-identification ou de la demande de mesures de soutien, et une compréhension limitée, au sein de l'organisation, des processus de mise en œuvre des mesures d'adaptation, qui sont parfois perçus comme imprécis et longs, ce qui peut créer des inégalités dans l'accès aux possibilités d'avancement professionnel.

### **Mesures associées**

Pour lever ces obstacles et éviter que d'autres ne se dressent, l'équipe des Ressources humaines prévoit prendre les mesures suivantes :

- Ajouter au programme d'apprentissage du personnel du BVG une formation obligatoire sur l'accessibilité afin de voir à l'application uniforme des lignes directrices sur les mesures d'adaptation et l'élimination des obstacles dans les processus de ressources humaines.
- Communiquer la procédure et les outils d'adaptation, tels que le Passeport pour l'accessibilité, conformément à la politique du BVG sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation.

- Examiner les programmes d'apprentissage et de développement pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins diversifiés des nouvelles recrues.

## L'environnement bâti

### **Résultat attendu**

Garantir un accès et une utilisation sans obstacle de l'environnement physique pour le personnel et les personnes en visite au BVG.

### **Activités fondamentales**

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été menées à bien dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG. Ces activités comprennent notamment les rénovations au 240, rue Sparks, les communications concernant la préparation aux situations d'urgence et le lancement d'un nouveau système de notification en cas d'urgence. Ce sont là quelques-unes des mesures qui formeront la base du plan actuel.

Il importe de souligner qu'en tant que locataire des immeubles actuels, le BVG n'exerce pas de contrôle direct sur l'élimination des obstacles dans ses lieux de travail. Toutefois, il s'engage à collaborer avec les autres ministères occupant les mêmes immeubles et à fournir des commentaires en temps opportun à ses propriétaires et aux sociétés de gestion immobilière.

Le BVG continue en outre de collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada et les gestionnaires d'immeubles pour aménager tous ses locaux de manière à les rendre conformes au Milieu de travail GC. Cela signifie que le BVG s'alignera sur des conceptions qui intègrent l'accessibilité dès le départ — comme les caractéristiques propres aux milieux de travail axés sur les activités — afin de permettre au personnel d'organiser son espace de travail de façon optimale.

### **Obstacles**

En menant les consultations décrites plus haut, nous avons recensé des obstacles liés à l'environnement bâti. Parmi ces obstacles : un éclairage trop intense, des obstacles visuels, du bruit, des problèmes d'accès physique et l'aménagement des postes de travail, ainsi qu'une connaissance limitée des procédures d'évacuation d'urgence pour les personnes en situation de handicap.

## Mesures associées

Pour lever ces obstacles et éviter que d'autres ne se dressent, les équipes des Installations, de la Sécurité et de la Santé et sécurité au travail prévoient prendre les mesures suivantes :

- Examiner tous les projets de rénovation afin de s'assurer que les entrées et les allées répondent aux normes minimales et que des postes de travail ajustables et des salles de réunion offrant différentes options d'éclairage et différents niveaux de bruit et d'activité sont disponibles.
- Renforcer la promotion, la connaissance et les tests de validation du programme Personnes ayant besoin d'aide.
- Explorer les outils d'orientation pour la circulation dans les bureaux du BVG et aux alentours en prévision du projet de norme CAN-ASC-2.4, « Orientation et signalisation ».

## Les technologies de l'information et des communications

### Résultat attendu

Le personnel du BVG utilise les outils, les logiciels et les documents dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.

### Activités fondamentales

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été menées à bien dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG. Ces activités comprennent notamment le lancement de notre stratégie d'accessibilité aux technologies de l'information et des communications et la réalisation d'un exercice d'établissement des priorités concernant les logiciels. Ce sont là quelques-unes des mesures qui formeront la base du plan actuel.

Il importe de souligner qu'en tant qu'utilisateur de systèmes achetés par la fonction publique fédérale, le BVG n'exerce pas de contrôle direct sur l'élimination des obstacles pour la plupart de ses technologies. Toutefois, il s'engage à collaborer avec les autres ministères et à fournir des commentaires en temps opportun à des ministères comme Services partagés Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## **Obstacles**

En menant les consultations décrites plus haut, nous avons recensé des obstacles liés aux technologies de l'information et des communications. Parmi ces obstacles : une compréhension limitée des exigences, des solutions et des impacts en matière d'accessibilité, ce qui a conduit à des solutions numériques inaccessibles avec des outils nouveaux ou existants.

## **Mesures associées**

Pour lever ces obstacles et éviter que d'autres ne se dressent, le Groupe des services numériques prévoit prendre les mesures suivantes :

- Modifier le processus d'acquisition d'outils numériques nouveaux ou mis à jour afin d'y inclure les rapports de conformité en matière d'accessibilité et d'autres exigences connexes.
- Assurer le suivi de notre portefeuille de solutions numériques et vérifier si celles-ci répondent aux exigences en matière d'accessibilité.
- Continuer à mettre hors service les outils non accessibles et à proposer d'autres options lorsque cela est possible afin de garantir le respect des exigences en matière d'accessibilité.
- Offrir une formation sur l'accessibilité numérique à l'ensemble du personnel lorsque le Règlement canadien sur l'accessibilité est mis à jour.
- Sensibiliser le personnel du BVG à l'accessibilité numérique des outils, des renseignements et des ressources mis à leur disposition.

# Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications

## **Résultat attendu**

Le personnel du BVG crée des produits de communication accessibles et mène des activités de communication sans obstacle.

## **Activités fondamentales**

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été menées à bien dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG. Ces activités comprennent notamment le lancement d'un nouveau processus de traduction, la mise à jour des éléments visuels et la mise à jour des plans de communication interne du BVG. Le BVG en est également aux premières étapes de la migration de son intranet vers une nouvelle plateforme, où le contenu existant sera révisé et où des éléments liés à l'interface utilisateur et à l'expérience utilisateur seront intégrés. Ce sont là quelques-unes des mesures qui formeront la base du plan actuel.

## **Obstacles**

En menant les consultations décrites plus haut, nous avons recensé des obstacles liés aux communications autres que les technologies de l'information et des communications. Parmi ces obstacles : une compréhension limitée des rôles, des responsabilités et des ressources en matière de communications accessibles.

## **Mesures associées**

Pour lever ces obstacles et éviter que d'autres ne se dressent, l'équipe des Communications prévoit prendre la mesure suivante :

- Fournir au personnel une trousse d'outils interne complète pour l'aider à comprendre son rôle et ses responsabilités et à créer des produits de communication accessibles.

# L'acquisition de biens, de services et d'installations

## Résultat attendu

Les responsables fonctionnelles et fonctionnels et les autorités contractantes du BVG prennent en considération les exigences en matière d'accessibilité lors de l'achat de biens et de services et, le cas échéant, les exigences en matière d'accessibilité sont intégrées aux documents d'approvisionnement.

## Activités fondamentales

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été menées à bien dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG. Ces activités comprennent notamment l'adoption de nouvelles applications et la promotion continue de ressources d'approvisionnement accessibles.

Il importe de souligner qu'en tant qu'utilisateur de systèmes fournis par la fonction publique fédérale, le BVG n'exerce pas de contrôle direct sur l'élimination des obstacles entravant ses outils et politiques d'approvisionnement. Toutefois, il s'engage à collaborer avec les autres ministères et à fournir des commentaires en temps opportun à des ministères comme Services publics et Approvisionnement Canada, Services partagés Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## Obstacles

En menant les consultations décrites plus haut, nous avons recensé des obstacles liés à l'acquisition de biens, de services et d'installations. Parmi ces obstacles : une compréhension limitée des exigences en matière d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement et des difficultés rencontrées dans l'utilisation d'outils et de modèles inaccessibles dans le processus d'approvisionnement.

## Mesures associées

Pour lever ces obstacles et éviter que d'autres ne se dressent, l'équipe de la Gestion financière du BVG prévoit prendre les mesures suivantes :

- Tirer parti des outils internes et de la formation lorsque cela est possible afin de veiller à l'application continue et cohérente des exigences en matière d'accessibilité.
- Vérifier que tous les documents relatifs à l'approvisionnement — notamment les formulaires intranet et les modèles du BVG pour l'approvisionnement — sont dans des formats accessibles.

## La conception et la prestation de programmes et de services

Le BVG ne fournit pas de programmes ou de services traditionnels à la population. Cependant, en tant que membre de la fonction publique fédérale et agent du Parlement, le BVG fournit des services consistant à produire des rapports d'audit pour le Parlement et l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.

### **Résultat attendu**

Le BVG applique les principes d'accessibilité tout au long du cycle de vie des projets d'audit.

### **Activités fondamentales**

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été menées à bien dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG. Ces activités comprennent notamment la mise à jour du système de gestion des audits et la révision des principaux modèles du BVG pour les audits.

### **Obstacles**

En menant les consultations décrites plus haut, nous avons recensé des obstacles liés à la conception et à la prestation de programmes et de services. Parmi ces obstacles : des difficultés à utiliser efficacement les outils, logiciels et modèles consacrés aux audits.

### **Mesures associées**

Pour lever ces obstacles et éviter que d'autres ne se dressent, le Groupe des services à la vérification du BVG prévoit prendre les mesures suivantes :

- Corriger les modèles prioritaires des audits annuels et des missions d'appréciation directe.
- Examiner l'accessibilité des manuels d'audit du BVG, de ses procédures d'audit et des modèles qu'il utilise pour ses audits.
- Évaluer la conformité des logiciels d'audit en matière d'accessibilité.



## Le transport

### **Résultat attendu**

Les membres du personnel et les parties prenantes du BVG ont connaissance des moyens de transport accessibles et inclusifs qui leur permettent d'accomplir leur travail tant au bureau que lors de leurs déplacements pour le compte de l'organisation.

### **Activités fondamentales**

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été menées à bien dans le cadre du Plan d'accessibilité 2022-2025 du BVG, notamment la transition du BVG vers un nouveau système de voyage.

Il importe de souligner que le BVG n'exerce pas de contrôle direct sur l'élimination des obstacles entravant les transports. De nombreux systèmes de transport et de circulation, comme les zones de stationnement, sont contrôlés par les villes dans lesquelles le BVG a ses bureaux. Toutefois, le BVG fournit des commentaires sur la question à Services publics et Approvisionnement Canada ainsi qu'aux propriétaires immobiliers lorsque c'est possible.

### **Obstacles**

En menant les consultations décrites plus haut, nous avons recensé des obstacles liés aux transports. Parmi ces obstacles : une compréhension limitée chez les membres du personnel des processus, des ressources et des options concernant le transport accessible pour les personnes voyageant à des fins professionnelles.

### **Mesures associées**

Pour lever ces obstacles et éviter que d'autres ne se dressent, l'équipe de la Gestion financière du BVG prévoit prendre les mesures suivantes :

- Offrir aux membres du personnel des séances d'information sur l'accessibilité des transports.
- Publier sur l'intranet du BVG des conseils, des outils et des ressources pour aider le personnel à obtenir un transport et un stationnement accessibles ou des solutions de remplacement.

# Budget et affectation des ressources

Une coordonnatrice ou un coordonnateur à temps plein chargé de l'accessibilité continuera de faciliter la coordination horizontale des efforts en matière d'accessibilité dans l'ensemble du BVG. La coordonnatrice ou le coordonnateur est appuyé par une équipe chargée de l'équité, de la diversité, de l'inclusion, de l'accessibilité et des langues officielles, qui veille à ce que les pratiques en matière d'accessibilité soient éclairées et pertinentes sur le plan culturel. Cette personne représente également le BVG au sein des communautés de pratique, des réseaux et des comités pangouvernementaux sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'accent que nous mettons sur la formation dans plusieurs domaines prioritaires témoigne de notre engagement à renforcer les capacités et l'expertise internes en matière d'accessibilité dans différents domaines de travail. Cela garantira une approche durable en matière de ressources et encouragera l'action collective.

## Conclusion

Grâce à la mise en œuvre des mesures décrites ci-dessus et à la rétroaction continue du personnel, le BVG pourra apporter des changements importants qui amélioreront la prestation de nos services et l'expérience du personnel dans les sept domaines prioritaires.



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada